

Commune
de
HOCHSTATT
68720



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU 08 SEPTEMBRE 2014**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Martine BUIRETTE,
Guy LOCHER, Jean-Pierre BADER, Mathieu HARTMANN, Véronique MULLER, Michel
GENDRIN, Danièle BACH, Marc HAEGELIN, Belinda MARCHAL, Philippe
MALASSINE, Claude LITSCHKY, Fanny FOLTZER, Françoise RITTELMAYER.

A donné procuration :

M. Philippe AYMONIN à M. Claude LITSCHKY

Est absente excusée :

Mme Elisabeth HASSLER

Est absente :

Mme Guilaine WEISS

Monsieur le Maire salue la présence de la presse.

Il souhaite également la bienvenue à Madame Fanny POIREY, DGS, qui a pris ses fonctions
le 1^{er} septembre.

Après ses mots de bienvenue, Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en y
rajoutant les points suivants :

- au point n°3 : travaux d'exploitation ONF – état des prévisions des coupes 2015
(point n°3.6), taxe sur la consommation finale d'électricité – vote des taux (point
n°3.7)
- au point n°4 : achat de matériel d'éclairage public et de fourniture pour les
illuminations de Noël (point n°4.5), rénovation de la fontaine rue des écoles (point
n°4.6), acquisition de bacs à fleurs (point n°4.7),
- en point n° 6 : contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion du
Haut-Rhin signé avec SHAM/SOFCAP – modification des taux de cotisation

L'ordre des points suivants est décalé en conséquence.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte ces modifications.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Madame Danièle BACH

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2014**
2. **Urbanisme**
 - Permis de construire
 - Déclarations préalables
 - Permis de démolir
 - Divisions foncières
 -
3. **Finances**
 - Décision modificative N°1
 - Achat de terrains
 - Subventions associations
 - Ligne de trésorerie
 - Prévention bucco-dentaire – Ecole maternelle
 - Travaux d'exploitation ONF – Etat de prévision des coupes 2015
 - Taxe sur la consommation finale d'électricité – vote des taux
4. **Travaux**
 - Signalisation horizontale
 - Acquisition de bornes de propriété canine
 - Rénovation et réhabilitation de l'Orgue Callinet
 - Restructuration du CPI
 - Achat de matériel d'éclairage public, de fourniture pour les illuminations de Noël et de fourniture électrique
 - Rénovation de la fontaine rue des Ecoles
 - Acquisition de bacs à fleurs
5. **Constitution de la Commission Communale Consultative de la Chasse**
6. **Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion du Haut-Rhin signé avec SHAM/SOFCAP – modification des taux de cotisation**
7. **Compte rendu de délégation**
 - Travaux de peinture à l'école maternelle
 - Travaux de sanitaires aux écoles
 - Travaux de métallisation des sols de l'école maternelle
 - Travaux de peinture et ravalement de façade à la mairie
 - Travaux de toiture à l'école élémentaire
 - Acquisition d'une auge en grès
8. **Ecoles**
 - Bilan de la rentrée
 - Rythmes scolaires (Ateliers du Péri)
9. **Rapports annuels**
 - Service public d'assainissement
 - Syndicat départemental d'électricité et de gaz
 - Syndicat mixte du Sundgau
 - Service public de collecte et d'élimination des déchets
 - Service public de distribution de l'eau potable
10. **Information**
 - Ouverture d'une enquête publique pour la mise en cohérence du PLU avec le projet routier (15/09 au 24/10/2014)
 - Ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP pour la réalisation du projet routier Mulhouse/Altkirch/Burnhaupt-le-Bas (15/09 au 24/10/2014)

- **Avis à titre consultatif pour la modification des limites de l'arrondissement d'Altkirch**

11. Divers

- **Congrès des Maires 2014**
- **Nuisances à l'intersection de la rue Haenlin**
- **Remerciements**
- **Informations**

1. Approbation du procès verbal de la séance du 30 juin 2014

N'appelant aucune observation, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance ordinaire du 30 juin 2014, à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.1. Permis de construire

Deux dossiers de permis de construire ont été réceptionnés en mairie, à savoir :

- Déposé par ACLMC, représenté par Monsieur Christian RIEDWEG, domicilié à HOCHSTATT – 6A, rue des Vosges, pour la démolition d'une véranda et d'auvents, la rénovation et l'extension d'une maison d'habitation, la réalisation de bureaux professionnels et d'un abri de jardin/atelier sur le terrain cadastré section 21 - parcelles 269/90, 271/91, 273/92, 276/93, 180/85, 179/84, 181/85, 182/84, 274/92 et 277/93.
- Déposé par le Cabinet NEXT HOME Création pour le compte de Monsieur et Madame Mathieu SCHMITT, domiciliés à HOCHSTATT – 30, rue des Cigognes, pour le projet de construction d'une maison d'habitation sur un terrain situé rue de la Vallée, section 6 – parcelle 450/453.

Un avis favorable a été émis pour ces permis de construire.

2.2. Déclarations préalables

Plusieurs déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Jonathan HARNIST, domicilié à HOCHSTATT – 21, rue du Bourg, pour la mise en place d'un vélux sur pièce déjà existante sur le terrain cadastré section 01 – parcelle 105.
- Déposée par Monsieur Régis MERLE, domicilié à HOCHSTATT – 19, rue des Côteaux pour l'extension de la maison d'habitation cadastrée sur la parcelle située section 07 – parcelle 420.
- Déposée par Monsieur Claude KISTER, domicilié à HOCHSTATT – 7, rue de la Carrière, pour la réalisation d'une clôture grillagée sur le terrain situé 19, rue des Ecoles section 03 – parcelle 213/48.

- Déposée par Monsieur Gérard DEMESMAY, domicilié à KINGERSHEIM - 4, rue du Bramont, pour la mise en place d'une clôture sur le terrain situé section 16 – parcelles 45 et 46.
- Déposée par Monsieur Angelo LISI, domicilié à HOCHSTATT – 1, rue de Galfingue, pour la surélévation d'un muret en béton existant par deux bandes d'aluminium laquées d'une hauteur de 1 m (hauteur totale du projet : 2 mètres) sur le terrain cadastré section 03 – parcelle 247.
- Déposée par Monsieur Vincent VALENTIN, domicilié à HOCHSTATT – 34, rue de la Chapelle pour l'aménagement d'une clôture en gabions entrecoupée d'une haie végétale d'une hauteur de 1.50 m sur le terrain cadastré Section 05 - parcelle 568.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

2.3. Permis de démolir

Un dossier de permis de démolir a été déposé en mairie, à savoir :

- Demande de Madame Hélène VERSOLATO, domiciliée à ILLFURTH – 12, rue de Reiningue pour la démolition d'une grange sur le terrain situé 13, rue Foltzer, cadastré section 3 – parcelle 80.

2.4. Divisions Foncières

Trois déclarations préalables pour division foncière ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Marc JUNG, domicilié à GUEBWILLER – 101, rue Théodore Deck, pour le terrain situé rue de la Montagne, section 18 – parcelles 553, 554, 555 et 556.
- Déposée par le Cabinet de géomètres OSTERMANN de RIEDISHEIM pour le compte de Monsieur Christian RIEDWEG, domicilié à HOCHSTATT – 6A, rue des Vosges, pour le terrain situé rue des Vosges, section 21 – parcelles 268, 270, 272 et 275.
- Déposée par le Cabinet A.G.E. Géomètres experts à MULHOUSE pour le compte de Monsieur Joseph FISCHER, domicilié à BRUNSTATT – 6, rue Clémenceau, pour le terrain situé rue de la Montagne, section 18 – parcelles 293 et 294.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

Monsieur Mathieu HARTMANN demande où se trouvent exactement les parcelles rue de la Montagne. Ces terrains se situent sur le bas de la rue. Il est rappelé que la rue de la Montagne est une voie privée gérée par une AFUA (Association Foncière Urbaine Autorisée).

3. Finances

3.1. *Décision modificative N° 1*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le crédit inscrit au budget primitif 2014 au compte N° 2111 permettant les acquisitions foncières est de 5 000,00 €.

Compte tenu des acquisitions à réaliser estimées à 11 000,00 €, Monsieur le Maire propose de procéder aux écritures suivantes :

⇒ En recette

- Article 2111 + 8 000,00 €

⇒ En dépense

-	Opération 14 - Article 2135	- 8 000,00 €
		8 000,00 €
		8 000,00 €

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise cette modification comptable au sein de la section d'investissement.

3.2. *Achat de terrains*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des divers échanges entre le Cabinet GUETTIER, d'une part, et la SAFER Alsace, d'autre part ; ceci dans le cadre de la succession WILSER /MAUSES.

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Ancien N°	Surface	NR
An der Gobe	09	0074		8 a 30 ca	BS
Baumgarten	03	0254	0003	7 ca	T
Baumgarten	03	0258	0003	3 ca	T
Baumgarten	03	0263	0004	14 ca	T
Baumgarten	03	0264	0005	12 ca	T
Baumgarten	03	0268	0005	5 ca	T
Baumgarten	03	0273	0006	18 ca	T
Baumgarten	03	0274	0007	12 ca	T
Baumgarten	03	0282	0011	2 a 74 ca	T
Baumgarten	03	0283	0011	1 a 20 ca	T
Rehhag	14	0030		8 a 01 ca	BS
SEWELEN	10	0043		18 a 88 ca	BS

Le total de la surface à acquérir est de 39 a 84 ca moyennant le montant de 9 948,00 euros.

Le montant de 9 948,00 euros a été calculé pour une date de paiement fixée au 02/04/2015.

Passé ce délai, la SAFER aura droit, conformément à sa délibération du Conseil d'Administration du 04 juin 1997, au versement d'intérêts de retard calculés au taux de 6,5 % sur le montant précité à compter de cette date jusqu'au paiement effectif.

Ce prix de rétrocession comprend l'élaboration d'un acte administratif par les soins de la SAFER.

Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} Adjoint, est chargé de la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal,
après délibération, à l'unanimité,

- décide d'acquérir l'ensemble des terrains (tableau annexe joint), d'une surface totale de 39 a 84 ca.
- accepte le prix de la rétrocession pour un montant de 9 948,00 euros ;
- charge Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} Adjoint au maire de signer l'acte administratif établi par la SAFER.

Monsieur Marc HAEGELIN s'enquiert de savoir ce qu'il en est des autres terrains de cette succession. Monsieur le Maire l'informe qu'ils ont été vendus ou préemptés par la SAFER.

3.3. Subventions aux Associations

Monsieur HECKLEN, 1^{er} adjoint, comme de coutume, présente ce point qui a été préparé et examiné par la Commission « Associations – Culture » dans sa séance du 28 juillet dernier.

Les subventions ont été allouées dans le strict respect du crédit de 21 800 € prévu au Budget Primitif 2014.

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2014,
et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes aux associations locales :

Association des Œuvres Socio-Educatives	1 050,00 €
Association Sports Culture et Loisirs	1 400,00 €
Association Sports Culture et Loisirs (Jeunes licenciés)	1 470,00 €
Association Sportive de Hochstatt	220,00 €
Jeunes Licenciés Sportifs	435,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 520,00 €
Comité des Fêtes	220,00 €
Ecole de Musique	350,00 €
Ecole de Musique (Jeunes licenciés)	4 475,00 €
Sté de Chant « Concordia »	840,00 €
Sté de Musique	3 000,00 €
Union Nationale des Combattants	260,00 €
Association Œuvre Schyrr (ABEOS)	600,00 €
Amis de l'Orgue	220,00 €
Amicale des Boulistes	720,00 €
Association Saints Pierre et Paul	2 500,00 €
Donneurs de Sang	220,00 €

<u>Subventions diverses :</u>	
Œuvre Schyrr (Noël)	1 890,00 €
Subvention exceptionnelle Sté de Musique Nouvel An	150,00 €
USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1 ^{er} degré)	260,00 €
Total (article 6574)	21 800,00 €

Monsieur Matthieu HECKLEN précise que les subventions sont habituellement attribuées au moment du vote du budget. Ce sera le cas en 2015.

L'enveloppe est tout d'abord répartie en tenant compte des sommes allouées par le Conseil général du Haut-Rhin, la commune se devant de donner au moins autant.

Jusqu'à présent une enveloppe de 2 500 € était distribuée entre des associations externes à la commune. Cette année, il a été convenu au sein de la commission Affaires scolaires-associations-culture-patrimoine de réserver la globalité de l'enveloppe aux associations de HOCHSTATT.

3.4. Ligne de trésorerie

Lors de sa séance du 30 juin 2014, le Conseil Municipal donnait son accord de principe pour la reconduction de la ligne de trésorerie de 500 000,- € pour une période de 12 mois. Celle-ci ayant fait l'objet d'un renouvellement le 1^{er} octobre 2013.

Monsieur le Maire propose, afin de pouvoir disposer d'une marge financière destinée à financer les différents travaux en cours et de pouvoir anticiper des financements à longs termes, de solliciter le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Une consultation a été menée auprès de plusieurs organismes bancaires, dans le respect des conditions initiales, et, Monsieur le Maire propose la reconduction auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000,00 € auprès de la Caisse fédérale de crédit mutuel aux conditions suivantes :
 - ⇒ Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,60 point
 - ⇒ Commission d'engagement : 1 000 €
 - ⇒ Commission de non utilisation : 0,25 %
 - ⇒ Durée : 12 mois

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents à intervenir.

3.5. Prévention bucco-dentaire – Ecole élémentaire

Le Conseil Municipal, à l'instar des années précédentes, continue à apporter un soutien financier à l'Union Française pour la Santé Bucco-dentaire, pour les enfants fréquentant l'Ecole Maternelle de la commune.

Pour l'année scolaire 2014 / 2015, cette participation s'élève à 2,65 € par élève.

3.6. Programme des travaux d'exploitation ONF – Etat de prévision des coupes 2015

Monsieur le Maire présente le programme des travaux d'exploitation, avec état prévisionnel des coupes, pour la forêt communale de HOCHSTATT pour l'exercice 2015.

Monsieur Olivier DAUVERGNE, en accord avec Monsieur le Maire, souhaite ne pas tenir compte de la parcelle 2 dont le volume s'élève à 303 m³ de bois à façonner. Ce volume de coupe sera reporté à la prévision 2016.

Ainsi, le volume total serait ramené à 879 m³, par rapport aux 1 182 m³ initialement proposés.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré,

- autorise la réalisation du programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2015, hormis les 303 m³ de coupes sur la parcelle 2 ;
- délègue Monsieur le Maire pour signer les bordereaux en retour.

Monsieur le Maire précise que la recette prévisionnelle nette réduit de la parcelle 2 est estimée à 18 250 €.

Monsieur Claude LITSCHKY demande s'il existe une gestion de renouvellement.

M. Guy LOCHER explique que la coupe de bois est gérée par l'ONF et la commercialisation est faite par le SIGFRA (Syndicat Intercommunal pour la gestion forestière de la région d'Altkirch) qui regroupe 83 communes du Sundgau. A HOCHSTATT, le mode de gestion retenu se fait par régénération naturelle. Afin d'être plus compétitif le SIGFRA a récemment licencié deux bûcherons.

Il est précisé que le ban communal compte 226 ha de forêt dont 90 ha appartiennent à la commune.

3.7. Taxe sur la consommation finale d'électricité : vote du taux

Monsieur le Maire rappelle que les communes de plus de 2 000 habitants perçoivent directement la taxe.

L'année dernière, le législateur a voulu que 100% du produit revienne au Syndicat dont 50% aurait pu être reversé à la commune ce qui aurait été un manque à gagner au minimum de 20 000 € pour HOCHSTATT. Sous la pression de l'Association des Maires, la loi de finances a été modifiée.

La TCFE repose, depuis 2011, sur les quantités d'électricité consommées par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par kilowattheure.

Le tarif est fixé par la loi :

- 0,75 euro par mégawattheure, pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,
- 0,25 euro par mégawattheure, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Le Conseil Municipal, a pour obligation de voter le coefficient multiplicateur à appliquer à ces tarifs de référence. Depuis 2012 ce coefficient s'élevait à 8,12.

Pour 2015, le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 1^{er} octobre 2014, afin de confirmer ou de faire évoluer ce coefficient multiplicateur. Pour information, l'arrêté du 8 août 2014 fixe la limite supérieure à 8,50.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de fixer à 8,50 pour 2015, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

4. Travaux

Lors de la Commission des Travaux du 29 juillet, l'acquisition de divers mobiliers urbains ou réalisations de travaux ont été validés, à savoir :

4.1. Signalisation horizontale

Monsieur le Maire propose de confier à l'entreprise EST SIGNALISATION les travaux de marquage au sol en peinture de la signalisation des carrefours route de Didenheim /route de Zillisheim ; route de Didenheim/rue de la Chapelle, ceci conformément au devis du 15 avril d'un montant de 2 507,70 euros HT.

4.2. Acquisition de bornes de propreté canine et bornes cendrier

Monsieur le Maire propose d'acquérir auprès des Ets Glasdon 4 bornes de propreté canine et de sacs biodégradables adaptés selon le devis du 1^{er} juillet d'un montant HT de 1 579,00 € soit 1 894,80 € TTC ;

Ainsi que de deux bornes cendrier sur pied aux prix de 580,00 € HT soit 696,00 € TTC.

4.3. Rénovation et réhabilitation de l'Orgue Callinet

Monsieur le Maire revient sur le dossier de réhabilitation de l'Orgue Callinet et fait un rapide historique. La réhabilitation a été décidée par le Conseil de Fabrique. Une association des amis de l'orgue a été mise en place afin de recueillir des fonds pour ces travaux.

Le cahier de charges étant à présent validé par l'expert désigné par le Conseil Général et l'Association des Amis de l'Orgue Callinet de Hochstatt ; il est maintenant possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, ceci dans le cadre de l'appel à projet dit « d'intérêt local ».

Monsieur le Maire présente le projet estimé à 146 921,00 € HT options incluses et propose de valider ce projet.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation et réhabilitation de l'Orgue Callinet de Hochstatt, estimé à 146 921,00 € HT ;
- décide de solliciter une aide auprès du Conseil Général du Haut-Rhin dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt local ;
- dit que la dévolution des travaux se fera conformément au Code des Marchés Publics ;
- décide d'inscrire la dépense au budget 2015 ;
- charge Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Monsieur Philippe MALASSINE souhaite savoir si les travaux auront lieu en 2015. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et qu'ils pourraient même débutés dès la fin de l'année 2014.

Madame Françoise RITTELMAYER s'enquiert de savoir si l'association dispose déjà de la totalité de la somme. C'est le cas, sachant que le montant annoncé est plutôt estimé à la hausse et comprend toutes les options. Une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine de 30 000 € est aussi attendue.

Suite à l'interrogation de Madame Martine BUIRETTE, Monsieur le Maire précise que les travaux devraient durer 2 ans.

Monsieur Marc HAEGELIN demande si l'orgue est bien assuré. En effet, et il y a d'ailleurs 21 000 € de financement qui correspondent au remboursement d'un sinistre de dégâts des eaux qui a eu lieu il y a 3 ans.

4.4. Restructuration du CPI

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, que, suite à un diagnostic établi fin 2012 et aux demandes du corps local des sapeurs-pompiers, le Conseil Municipal, lors de la séance du 23 septembre 2013, a décidé de procéder à la restructuration de la caserne ainsi qu'à la mise aux normes électriques.

Après appel d'offres, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet d'architecture Stéphane Hergott de Mulhouse le 16 décembre 2013.

Après une réunion avec la Commission Consultative des Sapeurs-Pompiers, une esquisse a été présentée à la Commission des Travaux du 29 juillet 2014.

Cette Commission a validé cette esquisse qui a été transmise au chef de corps. Des modifications ont été demandées et adressées à l'architecte pour suite à donner.

Monsieur le Maire présente les plans et le détail du prix estimatif du projet.

Le plan d'avant-projet sommaire a fait l'objet d'un accord du corps des sapeurs pompiers. Monsieur le Maire présente ce soir l'avant-projet ainsi que l'estimation sommaire des travaux, estimation chiffrée à 122 100 € HT et propose au Conseil Municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal,
après délibération, à l'unanimité,

- approuve le projet de restructuration du bâtiment CPI estimé à 122 100,00 € HT ;
- confirme la réalisation des travaux ;
- sollicite l'obtention de subventions auprès des autorités compétentes ;
- charge Monsieur le Maire de déposer le dossier en conséquence et d'inscrire les dépenses au budget 2015 ;
- dit que la dévolution des travaux se fera conformément au Code des Marchés Publics ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

4.5. Achat de matériel d'éclairage public, de fourniture pour les illuminations de Noël et de fourniture électrique

Trois offres de prix ont été sollicitées auprès des Etablissements COMAFRANC pour l'achat de matériel électrique destiné à l'éclairage public des abords de la mairie pour un montant H.T. de 4 182,95 €, soit 5 019,54 € TTC, pour l'achat de guirlandes et petites fournitures électriques pour les illuminations de Noël pour un montant H.T. de 885,00 €, soit 1 062,00 € TTC et pour l'achat d'un coffret électrique pour un montant de 212,66 € HT soit 255,19 € TTC destiné à sécuriser l'installation du camion-kebab pour un montant HT de 212,66 €, soit 255,19 € TTC.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les devis des Ets COMAFRANC, à savoir :
 - ↳ l'acquisition de matériel électrique destiné à l'éclairage public des abords de la mairie pour un montant H.T. de 4 182,95 €, soit 5 019,54 € TTC ;
 - ↳ l'achat de guirlandes et petites fournitures électriques pour les illuminations de Noël pour un montant H.T. de 885,00 €, soit 1 062,00 € TTC ;
 - ↳ l'achat d'un coffret Amaxx destiné à sécuriser l'installation électrique du camion kebab pour un montant H.T. de 212,66 € soit 255,19 € TTC.
- charge Monsieur le Maire de signer les bons de commande y afférents.

4.6. Rénovation de la fontaine rue des Ecoles

Dans le cadre de l'aménagement des abords de la mairie rue des Ecoles, un puits a été découvert. Monsieur le Maire propose d'y installer une auge et une fontaine en fonte.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise KLEIBER dont le montant HT s'élève à 519,00 €, soit 622,80 € TTC ; ce prix comprend le démontage, le décapage, le traitement anti-rouille, la finition peinture et la livraison.

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance de l'offre,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de confier les travaux à l'entreprise KLEIBER pour un montant de 622,80 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de prix.

4.7. Acquisition de bacs à fleurs

Monsieur le Maire propose d'acquérir auprès de la Graniterie PETITJEAN 3 bacs à fleurs en granit rouge selon le devis du 4 septembre 2014 pour un montant de 2 878 € HT.

Madame Françoise RITTELMEYER propose la mise en place de barrières en inox ou en métal permettant d'y accrocher des pots de fleurs.

D'un commun accord, il est décidé de chiffrer cette alternative et de remettre ce point à une séance ultérieure.

5. Constitution de la Commission Communale Consultative de la Chasse

La loi locale prévoit que la commune administre le droit de la chasse au nom et pour le compte des propriétaires. La commune organise à cet effet la location de la chasse toutes les 9 années. La prochaine période va ainsi courir du 02.02.2015 au 01.02.2024.

Conformément à l'article L229-8 du Code rural, il appartient aux propriétaires de se prononcer sur l'abandon à la Commune du loyer de chasse pendant la durée de la location. Cette décision est prise expressément et à la double majorité des deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des surfaces chassables.

La création d'une Commission communale consultative de chasse est obligatoire en vue de permettre une cogestion de la chasse au niveau communal. Cette commission, composée de représentants de toutes les parties concernées par la chasse, doit être présidée par le Maire. Monsieur le Maire en rappelle la composition.

Elle donnera son avis sur:

- le renouvellement éventuel du droit de chasse au profit du locataire sortant au travers d'une convention de gré à gré ou d'un appel d'offre,
- le choix du mode de location,
- l'organisation de la chasse,
- l'agrément des candidats à l'adjudication,
- la révision éventuelle en février 2015 du loyer en cas de convention de gré à gré.

Après avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus, le Conseil Municipal

- désigne :
 - Mme Marie-Thérèse BARTH
 - M. Guy LOCHER
 - M. Claude LITSCHKY

comme membres de cette commission.

- charge Monsieur le Maire de procéder à la consultation écrite des propriétaires en faveur de l'abandon à la Commune du loyer de chasse.
- charge Monsieur le Maire de se prononcer en faveur de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour les parcelles de son domaine privé situées dans le périmètre de la chasse (117,12 ha), produit qui sera réservé à l'entretien des chemins ruraux.

Monsieur le Maire informe que cette commission se réunit en général une fois pour avis au moment du renouvellement de la convention de gré à gré. Le chasseur sortant a d'ores et déjà fait savoir qu'il souhaite reconduire la convention.

Il rappelle également que la commune avait jusqu'à présent l'accord des propriétaires pour l'abandon du produit de la chasse. Celui-ci était destiné pour partie aux chemins ruraux et pour partie à la CAAA (Caisse d'Assurance des Accidents Agricoles).

6. Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion du Haut-Rhin signé avec SHAM/SOFCAP – modification des taux de cotisation

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, par délibération du 29 avril 2013, a accepté d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire négocié par le Centre de Gestion. Le contrat souscrit auprès de SHAM/SOFCAP a pris effet le 1er avril 2013 et se termine le 31 décembre 2015.

En raison d'un déséquilibre financier du contrat résultant d'une forte augmentation de la sinistralité, SHAM/SOFCAP a résilié à titre conservatoire le contrat. Cela permet dans le respect du préavis fixé dans le marché de proposer des modifications aux dispositions contractuelles, par augmentation des taux de cotisations et/ou par un aménagement des modalités de remboursements. Si aucun accord n'est trouvé, suite à cette résiliation conservatoire, le contrat prendra fin au 31 décembre 2014.

L'assureur a formulé une proposition consistant à augmenter les taux de cotisations pour 2015, dernière année du contrat, sans apporter de modifications aux garanties actuelles. Ces nouvelles conditions ont été acceptées par la commission d'appel d'offres du Centre de gestion réunie le 21 août 2014.

Chaque collectivité adhérente doit se prononcer pour poursuivre ou non son contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la modification de taux proposée pour l'année 2015, à savoir :
 - Pour les contrats des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Risques assurés : Décès/Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) /incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) /Maternité, adoption, paternité :

- Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 4,85% (*taux actuel : 4,08%*)
- Pour les contrats des agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : Risques assurés : Accident de service et maladie imputable au service / Maladie grave / Maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire :
 - Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 0,89% (*taux actuel : 0,80%*)
- autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent ;

Les crédits relatifs à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2015.

M. Jean-Pierre BADER souligne que cette décision évite de consulter immédiatement. Monsieur le Maire confirme et ajoute qu'une nouvelle consultation groupée aura lieu l'année prochaine par le biais du Centre de Gestion du Haut-Rhin, les délais étant trop courts pour finaliser une consultation d'ici le 31 décembre 2014. En consultant seule, la commune obtiendrait certainement des taux moins intéressants. Pour mémoire, en 2013, les taux de la MUT'EST s'élevaient à plus de 8 %.

7. Compte rendu de délégation

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

7.1. Travaux de peinture à l'école maternelle

Travaux de reprise de peinture des ébrasements des portes des salles classes et partiellement certains murs.

Travaux effectués en régie pour un montant de 1 580,00 € HT par l'entreprise KAISER.

7.2. Travaux de sanitaires aux écoles

Travaux de réparations diverses exécutés par l'entreprise GH de Didenheim pour un montant de 750 € HT soit 894 € TTC.

7.3. Travaux de métallisation des sols de l'école maternelle

Travaux confiés à l'entreprise KAISER conformément au devis d'un montant de 740,00 € HT soit 888,00 € TTC.

7.4. Travaux de peinture et ravalement de façade à la mairie

Travaux confiés à l'entreprise KAISER conformément au devis validé par la Commission des Travaux d'un montant de 3 264,00 HT, soit 3 916,80 € TTC.

7.5. Travaux de toiture – Ecole élémentaire

Des travaux de vérification de l'ensemble de la toiture et de remplacement de tuiles cassées ont été entrepris par l'entreprise HIRTZLIN pour un coût HT de 761,00 €, soit 913,20 € TTC.

7.6. Acquisition d'une auge en grès

Acquisition auprès d'un particulier au prix de 450 € d'une auge en grès pour installer près de la fontaine.

8. Ecoles

8.1. Bilan de la rentrée

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des changements intervenus durant les congés scolaires à l'école maternelle.

Madame Martine COLLIER a souhaité profiter d'une mise en disponibilité d'un an ; sa demande ayant été acceptée, elle est remplacée par Madame Stéphanie MARTY.

Quant à Madame Aurore BECKER, elle remplacera Madame Stéphanie MARTY en complément du mi -temps de Madame Brigitte HASSLER.

Tous ces agents occupent le poste d'ATSEM des trois classes de l'école maternelle.

Monsieur le Maire informe de la nomination de Madame Corinne GENTILHOMME comme inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription d'ILLFURTH, qui succède à Mme Anne GASSER.

La parole est donnée à Monsieur Matthieu HECKLEN qui fait le bilan de la rentrée :

- L'école maternelle compte 72 élèves
 - 27 en petite section – Mme Isabelle REYMANN
 - 22 en moyenne section – M. Patrick WILHELM et Mme Catherine BETTON
 - 23 en grande section – Mme Marine WELTIN et Mme Gisèle HOEN

- L'école élémentaire compte 93 élèves répartis en 4 classes
 - 20 au cours préparatoire – Mme OLIVIER
 - 22 au cours élémentaire 1^{ère} année – Mme FERRY
 - 22 au cours élémentaire 2^{ème} année – Mme GEYER
 - 17 au cours moyen 1^{ère} année – M. WOEHL et Mme GUILLARD (le mardi)
 - 12 au cours moyen 2^{ème} année – M. WOEHL et Mme GUILLARD (le mardi)

Monsieur le Maire ajoute que cette année, l'école maternelle de HOCHSTATT accueille 12 enfants de FROENINGEN. Il propose de mettre en place une convention entre les deux communes par laquelle FROENINGEN s'engagerait à participer financièrement au fonctionnement de l'école en fonction du coût réel de l'école maternelle. Il s'agirait d'une convention conclue pour une année scolaire dont les modalités précises restent à définir.

Madame Martine BUIRETTE demande si ces enfants sont amenés par le biais du transport du périscolaire. Ce n'est pas le cas, le transport est assuré par les familles.

Monsieur Mathieu HECKLEN dresse le bilan de la rentrée du périscolaire :

- 127 enfants (103 familles) inscrits,
- en moyenne 56 enfants sont accueillis chaque midi et soir,
- peu d'enfants sont inscrits le mercredi.

A la question de Madame Fanny FOLTZER, Monsieur HECKLEN répond que le fait de proposer une seule tranche les mercredis après-midi correspondait à la demande. Ce serait éventuellement à revoir.

Madame Belinda MARCHAL souhaite savoir si le repas du midi a pu être avancé pour les plus petits qui font la sieste en début d'après-midi. M. HECKLEN répond que c'est le cas mais que cela reste à parfaire.

8.2. Rythmes scolaires (Ateliers du Péri)

Lors du Conseil Municipal du 30 juin 2014, les conseillers ont validé à l'unanimité l'organisation des Ateliers du Péri dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

La logistique a été confiée au Service Jeunesse et Périscolaire de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH ; ceci par une convention de marché de prestations de services pour la durée d'une année scolaire éventuellement renouvelable.

Monsieur le Maire présente aux conseillers les conditions de ce marché et sollicite l'accord de l'assemblée pour l'autoriser à signer ce dernier.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

- autorise à l'unanimité, Monsieur Matthieu HECKLEN, à signer le marché de prestations de services avec les Services de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH.

Suite à l'interrogation de Mme Françoise RITTELMAYER, Monsieur le Maire précise que pour l'instant aucun frais de gestion n'est sollicité par la CCSI.

Monsieur Matthieu HECKLEN rend compte du fonctionnement des nouveaux rythmes scolaires mis en œuvre à la rentrée. Dans l'ensemble, cette nouvelle organisation a été bien accueillie.

Les Ateliers du Péri sont organisés de 15h15 à 16h00. Les diverses activités proposées ont recueilli un vif succès sauf l'atelier « Citoyenneté » qui a été annulé faute de participants. L'offre sera étoffée en faisant appel aux associations.

Monsieur Michel GENDRIN souhaite connaître le coût de cette organisation. Un premier bilan financier sera fait à l'issue du 1^{er} trimestre.

9. Rapports annuels 2013

9.1. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2013, présenté par la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni réserve.

Ce document est à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouverture habituelles et consultables sur le site Internet de la commune.

9.2. Rapport d'activité 2013 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité pour l'année 2013, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni réserve.

Ce document est à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouverture habituelles et consultables sur le site Internet de la commune.

9.3. Rapport annuel 2013 du Syndicat mixte du Sundgau

(Ce rapport n'est pas encore terminé.)

9.4. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets pour l'année 2013, présenté par la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni réserve.

Ce document est à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouverture habituelles et consultables sur le site Internet de la commune.

9.5. *Rapport annuel 2013 sur le Service public de distribution de l'eau potable*

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service en eau potable de Heimsbrunn et environs pour l'année 2013, présenté par le syndicat d'eau potable de Heimsbrunn et environs.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni réserve.

Ce document est à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouverture habituelles et consultables sur le site Internet de la commune.

10. Informations

10.1. *Ouverture d'une enquête publique pour la mise en cohérence du PLU avec le projet routier (15/09 au 24/10/2014)*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique pour la mise en cohérence du plan local d'urbanisme intercommunal du secteur d'Illfurth avec le projet routier Mulhouse/Altkirch/Burnhaupt-le-Bas ; ceci à compter du 15 septembre 2014.

10.2. *Ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP pour la réalisation du projet routier Mulhouse/Altkirch/Burnhaupt-le-Bas (15/09 au 24/10/2014)*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique pour le projet routier porté par le Département du Haut-Rhin.

Cette enquête se déroulera du 15 septembre 2014 au 24 octobre 2014.

Monsieur le Maire appelle de ses vœux que tous ceux qui souhaitent la réalisation de cette déviation se manifestent et le notifient dans le registre d'enquête, disponible dans les mairies concernées par cette déviation.

Monsieur Claude LITSCHKY s'enquiert de savoir si le passage à HOCHSTATT se fait à proximité de la forêt.

Monsieur le Maire renvoie aux plans qui seront consultables dans le cadre de l'enquête publique.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à HOCHSTATT le jeudi 25 septembre de 16h à 18h et le mardi 14 octobre de 16h à 18h.

10.3. *Avis à titre consultatif pour la modification des limites de l'arrondissement d'Altkirch*

Par courrier du 21 juillet 2014, Monsieur le Préfet invite le Conseil Municipal à donner un avis, à titre consultatif, sur la modification du périmètre existant de l'arrondissement d'ALTKIRCH.

La rénovation du réseau des sous-préfectures approuvée par le Ministre de l'Intérieur, rattache la commune de BERNWILLER à l'arrondissement d'ALTKIRCH.

C'est dans le cadre de ce point que le Conseil Municipal est consulté.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

11. Divers

11.1. Congrès des Maires 2014

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour désigner Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} Adjoint, comme représentant de la collectivité au prochain Congrès des Maires qui se tiendra du 25 au 27 novembre 2014 – Porte de Versailles à PARIS.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- émet un avis favorable et autorise la prise en charge des frais de déplacement et de nuitées pour Monsieur Matthieu HECKLEN, à l'occasion du Congrès des Maires 2014.

11.2. Nuisances à l'intersection de la rue Haenlin

Monsieur le Maire informe d'une réclamation reçue par courrier concernant des nuisances au lieu des Tilleuls à l'intersection de la rue Haenlin.

Il n'a pas de solution en dehors de solliciter davantage de contrôles. Monsieur Jean-Pierre BADER suggère de supprimer le banc.

Madame Bélanda MARCHAL signale qu'il y a aussi un problème de nuisances (squat, bruits de mobylettes, déchets) au plateau.

En cas de dégâts plus importants, il est envisagé d'en interdire l'accès.

11.3. Remerciements

- ✚ Monsieur le Maire informe les conseillers du courrier émanant de Monsieur René LENGERT, Responsable de la Section Echecs, dont il y émet des remerciements pour le soutien alloué par la municipalité lors du 14^{ème} Tournoi Blitz « René GUERRE ».
- ✚ Dans le cadre d'un séjour passé au centre de la Renardière à AUBURE, la mairie a reçu des remerciements chaleureux des enfants de la classe de CM1 - CM2 pour la subvention accordée.
- ✚ Madame Anne GASSER, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'ILLFURTH annonce son départ et souhaite remercier Monsieur le Maire pour la qualité des échanges durant ses trois années passées au sein de notre circonscription.
- ✚ Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de

⇒ Madame Fernande FLUCK (85 ans)

- ⇒ Madame Marie-Odile KIENE (80 ans)
- ⇒ Madame Emma MEYER (80 ans)
- ⇒ Madame Denise THEVENET (80 ans)
- ⇒ Monsieur Jean-Paul WEISSBECK (80 ans)
pour le cadeau offert par la municipalité à l'occasion de leur anniversaire respectif.

- ⇒ Monsieur et Madame Roger GASSNER
pour l'attention prodiguée par la commune lors de leurs noces de diamant.

- ⇒ Monsieur et Madame Maurice WEBER
- ⇒ Monsieur et Madame Gérard URICHER
- ⇒ Monsieur et Madame Charles FRANK
- ⇒ Monsieur et Madame Jean-Pierre ZIMMERER
pour l'attention prodiguée par la commune lors de leurs noces d'or.

11.4. Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir :

- ⇒ 11 septembre : ouverture du festival Pot'Arts
- ⇒ 21 septembre : Journée du patrimoine – sentier 14/18 Illfurth
- ⇒ 30 septembre : commission travaux à 19H
- ⇒ 5 octobre : concert à l'église du groupe vocal « Accroche-cœur »
- ⇒ 25 octobre : visite du patrimoine communal à partir de 9h
- ⇒ 3 novembre : Conseil municipal à 19H
- ⇒ 11 novembre : Armistice – cérémonie monument aux morts
- ⇒ 21 – 22 – 23 - 24 novembre : 70 ans de la Libération de Hochstatt

Monsieur Jean-Pierre BADER rappelle son mail concernant les haies trop hautes route de Didenheim. Monsieur le Maire confirme que l'information a bien été reçue.

Monsieur Claude LITSCHKY signale une barre de fer qui sort près de l'ancien terrain de foot, rue du 2^{ème} Zouave. Monsieur Guy LOCHER indique que le problème est connu mais précise qu'il s'agit d'un terrain privé.

Monsieur LITSCHKY confirme également le don d'une dizaine d'écrans plats à l'école, qui sera formalisé par le biais d'une convention entre le rectorat et le directeur de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Maire,
Michel WILLEMANN

